

## CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 1<sup>er</sup> mai 1989

La séance est ouverte à 11 heures.

\_\_\_\_\_

*Prières*

\_\_\_\_\_

### AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

#### PÉTITIONS

##### RÉPONSES DU GOUVERNEMENT

**L'hon. Doug Lewis (ministre de la Justice et procureur général du Canada):** Monsieur le Président, conformément au paragraphe 36(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement à quatre pétitions.

[Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui.]

##### LE CONTRÔLE DE LA NAVIGATION DES PÉTROLIERS

**M. Nelson A. Riis (Kamloops):** Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition au nom d'un certain nombre de Britanno-Colombiens qui attirent l'attention du Parlement sur les risques inévitables liés aux forages pétroliers en mer ainsi qu'au trafic des pétroliers au large de la côte ouest.

C'est une longue pétition, mais ceux qui l'ont signée demandent instamment au Parlement, étant donné le caractère inévitable des déversements de pétrole et leurs funestes conséquences, de revenir sur sa décision et de ne pas autoriser la navigation de pétroliers au large de la côte ouest.

[Français]

##### OPPOSITION AUX SUPERBOÎTES POSTALES

**M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier):** Monsieur le Président, j'ai en main une pétition qui a été signée par plusieurs résidents d'un nouveau développement résidentiel de ma circonscription, dans laquelle on déclare humblement que la politique de la Société canadienne des postes, en ce qui a trait aux superboîtes postales, est discriminatoire à l'égard de milliers de Canadiens et de Canadiennes; que l'usage des superboîtes postales cause de nombreux inconvénients aux personnes handicapées, aux personnes âgées et aux malades; que les

propriétaires de nouveaux projets domiciliaires sont assujettis au même taux d'imposition que leurs voisins qui ont le service postal à domicile.

A ces causes, les pétitionnaires demandent humblement que le Parlement incite le gouvernement conservateur à donner aux résidents du nouveau développement résidentiel des rues Paul, Place Ida-Rocheleau et Place Pauline-Charron un service équivalent et de même qualité que celui reçu par leurs voisins.

\* \* \*

[Traduction]

#### QUESTIONS AU FEUILLETON

**M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes):** Je demande que toutes les questions restent au *Feuilleton*.

**M. le Président:** Les questions restent-elles toutes au *Feuilleton*?

**Des voix:** D'accord.

**M. le Président:** Le député de Kamloops (M. Riis) voudrait invoquer le Règlement avant l'appel de l'ordre du jour.

\* \* \*

#### RECOURS AU RÈGLEMENT

##### LE BUDGET—LA PROCÉDURE RELATIVE À LA QUESTION DE PRIVILÈGE

**M. Nelson A. Riis (Kamloops):** Monsieur le Président, compte tenu des discussions que nous avons eues jeudi dernier, je voudrais faire quelques observations et peut-être proposer une façon de régler la question de privilège que les trois partis ont soulevée sous une forme ou sous une autre.

Je ne sais pas si c'est le bon moment pour faire cette intervention. Je demande les conseils de la présidence.

**M. le Président:** Je dois peut-être expliquer la situation à la Chambre. Je vais appeler les mesures d'initiative ministérielle, mais avant de mettre en considération celle qui est à l'ordre du jour, j'avais prévu que nous terminerions le débat sur la question de privilège. C'est ce qui a été promis à la Chambre et c'est ce que nous allons faire à moins que le député de Kamloops ne propose autre chose.